



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 104 Rénovation énergétique des bâtiments municipaux – Demande de financement dans le cadre du Fonds vert

Le 20 décembre 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze décembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M.SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU

M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI

M.LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Rénovation énergétique des bâtiments municipaux – Demande de financement dans le cadre du Fonds vert

EXPOSÉ

Depuis plusieurs années, la Ville est inscrite dans une politique de maîtrise énergétique. En 2011, la Ville a réalisé une chaufferie bois et un réseau de chaleur urbain raccordé en 2018 à une centrale solaire thermique. Ce couplage unique en France inscrit pleinement la Ville dans une démarche environnementale vertueuse.

En complément, la Ville a mené des actions de rénovation énergétique sur les bâtiments municipaux :

- 1) Gymnase de la Ville aux Roses : rénovation énergétique en 2013 et 2019 avec l'isolation par l'extérieur, toiture, changement de bardage,
- 2) L'Hôtel de Ville : changement de menuiseries en 2016 et isolation de la toiture en 2022,
- 3) Les écoles Viaud-Terrasses, Cadou et Monet : remplacement des menuiseries et de fenêtre de toit.

De plus, la Ville de Châteaubriant a décidé d'engager des audits énergétiques dans 14 des 15 bâtiments municipaux assujettis au décret tertiaire, et de réaliser des travaux dans l'objectif de diminuer d'au moins 40% les consommations énergétiques des bâtiments.

Le dispositif de subventionnement dans le cadre du Fonds vert intervient à hauteur maximum de 80 % pour les travaux qui permettent de réduire de plus de 30 % les consommations énergétiques par rapport à une année de référence N-1 à la date du diagnostic.

Aussi sur ces 14 bâtiments, 8 d'entre eux sont éligibles au Fonds vert et sont inscrits dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux :

- Le groupe scolaire Viaud
- Le groupe scolaire Monet
- Le groupe scolaire René Guy Cadou
- La salle des arts martiaux
- La Halle de Tennis
- La Mairie
- Le Centre Technique Municipal
- Le Théâtre de Verre

Pour les 6 autres bâtiments, le diagnostic a établi une performance énergétique satisfaisante. Toutefois, la marge de réduction de la consommation énergétique ne répond pas aux exigences du dispositif de subventionnement.

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de déposer une première demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – Axe 1 « Renforcer la performance environnementale » avec une première action sur les groupes scolaires de Monet et Viaud-Terrasses.

Ainsi, il vous est proposé de déposer une seconde demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds vert, qui prévoit, dans son axe 1, des aides en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette nouvelle demande de subvention concernera le groupe scolaire Cadou et l'Hôtel de Ville pour un montant global de travaux de 407 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Rénovation énergétique des bâtiments :			
<u>Groupe Scolaire Cadou :</u>		<u>ETAT :</u>	
Isolation du vide sanitaire	97 000 €	• Fonds vert :	
Isolation de la toiture	25 000 €	• Axe 1 - Rénovation énergétique des	325 600 €
Installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC)	25 000 €	bâtiments publics.....	
Isolation par l'extérieur des batiments	150 000 €		
<u>L'Hôtel de Ville :</u>		Autofinancement.....	81 400 €
Mise en place d'une GTC	20 000 €		
Isolation par l'intérieur	90 000 €		
TOTAL	407 000 €	TOTAL	407 000 €

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) De déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – AXE 1 – Renforcer la performance environnementale qui concernera le groupe scolaire de Cadou et l'Hôtel de Ville, afin de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments municipaux ;
- 2) D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à prendre toutes dispositions et signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023 La secrétaire de séance,

Publication le : 29-12-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 29/12/2023

Ilona Hebert
Ilona HEBERT



Le Maire,
Alain Hunault
Alain HUNAUT